



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-121879>

Département(s) de publication : **30**

Annonce n° **25-121879**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Alès Agglomération

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20006691800018

Ville : Ales

Code postal : 30100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 30

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_-G8q6_6b0V

Identifiant interne de la consultation : 2025NP-PM-PAA

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Nicolas PLANTIER - Direction commande publique et ingénierie du bâtiment - Service marchés publics

Adresse mail du contact : Nicolas.plantier@alesagglo.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 466564362

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Voir conditions dans le règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Voir conditions dans le règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Voir conditions dans le règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 27/11/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Acheteur intervenant : Alès Agglomération Les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires sont admis. Le mandataire devra être dûment désigné dans la lettre de candidature ou dans le DUME et ne peut représenter en cette qualité plus d'un groupement pour un même marché. En cas de groupement conjoint, le mandataire commun du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du présent marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre d'approvisionnement en matériels de peinture pour le Département Gestion du Patrimoine Immobilier de la Communauté d'Alès Agglomération

Code CPV principal - Descripteur principal : 44810000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : La présente consultation concerne un accord-cadre d'approvisionnement en matériels de peinture pour le Département Gestion du Patrimoine Immobilier de la Communauté d'Alès Agglomération.

Lieu principal d'exécution du marché : Commune d'Alès, Gard (30)

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Aucune variante n'est autorisée. Les interventions sont pour certaines très urgentes en ce sens qu'elles peuvent nécessiter une action urgente (pour des besoins inhérents à la communication ou aux interventions suite à dégradation proférées sur les biens de la collectivité), ce qui implique une intervention quasi immédiate en régie, par les agents techniques d'Alès Agglomération. Les fournitures, objet du présent accord-cadre d'approvisionnement, sont donc destinées à être utilisées dans le cadre des travaux en régie d'urgence décroissante, effectués sur la base du planning d'intervention établi via l'outil de gestion de la maintenance. Au regard des délais contraints d'intervention et de l'économie de fonctionnement qui s'impose aux collectivités, l'acheteur public demande au(x) titulaires(s) du présent accord cadre d'assurer l'approvisionnement en matériels de peinture, de diverses provenance et nature, dans un temps restreint équivalent à 30 minutes. Toute fourniture devra donc être présentée physiquement chez le titulaire à un agent de la Communauté Alès Agglomération sous 30 minutes à compter du départ de l'agent de l'adresse du Département Gestion du Patrimoine Immobilier (11 rue Marcel Paul - 30100 Alès). Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement par les opérateurs économiques via le profil acheteur www.achatpublic.com. Les plis devront être transmis sur la plateforme de dématérialisation : www.achatpublic.com. Les candidats doivent impérativement transmettre leurs documents au format de fichiers PDF (les autres formats de fichiers ne sont pas autorisés). La signature de l'offre est facultative lors du dépôt pour cette consultation. En cas de sélection au titre de l'offre économiquement la plus avantageuse, l'acte d'engagement devra être signé au plus tard avant l'attribution. Instance/organe chargé(e) des procédures de recours/médiation : Tribunal Administratif

de Nîmes, 16 Avenue Feuchères - CS 88010, 30941 Nimes cedex 09, tél. : 04 66 27 37 00, courriel : Greffe.ta-nimes@juradm.fr Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - introduire, avant la signature du marché, un recours gracieux auprès de l'acheteur public contre la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre ; - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat par la personne publique. A partir de la signature du contrat ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du Code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L 551.13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, " Département de Tarn-et-Garonne ", n° 358994).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/10/2025